

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 12 décembre 2011
Séance du 5 décembre 2011

2 Budget principal – décision modificative n°5/2011

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MONTES

M. MACHU

Pouvoir à :

M. TAHI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

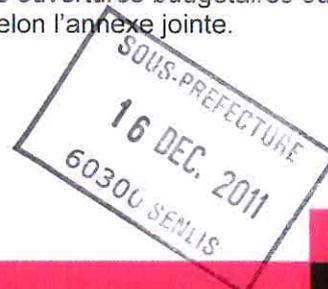
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de modifier le Budget Primitif 2011 par des ouvertures budgétaires ou des compléments de crédits en section de fonctionnement et d'investissement selon l'annexe jointe.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.maine-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 5 décembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 2

Abstention : 0

■ Décide à la majorité.

Article unique : d'adopter les modifications budgétaires du budget primitif 2011, présenté en annexe ci-jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **15 DEC. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Certifié exécutoire le présent document
Creil le 16.12.11 Signature Le Maire.

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE

